

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> juillet 2024**

**OBJET : MISE EN PLACE DU PASS CULTURE**

Rapporteur : Monsieur Stéphane GRASSET

<p><b>DATE DE LA CONVOCATION</b></p> <p>25-06-2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, Le 1<sup>ER</sup> juillet à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p>25-06-2024</p>	<p><b>Présents :</b> M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Madame Pierrette MAZERY, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, M. Dejan STANKOVIC, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ, Monsieur Bruno GUILLON, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA, Mme Véronique HUYNH.</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 23</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p><b>Excusés représentés :</b> Madame Annie SAINCILY donne pouvoir à Madame Elisabeth VERLY Madame Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Catherine Le DANTEC donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Lorraine WEISS donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Madame Véronique HUYNH Monsieur Frank MARQUET donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY</p>
<p><b>DATE DE LA PUBLICATION</b></p> <p>03-07-2024</p>	<p><b>Absents :</b></p>

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20240704-2024-07-01-03-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

## **2024-07-01/03 MISE EN PLACE DU PASS CULTURE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Pass Culture est un dispositif mis en place par le ministère de la culture, porté par la SAS Pass Culture, créée à cet effet,

Considérant que le Pass Culture est une application gratuite qui relaie les propositions culturelles accessibles aux jeunes collégiens et lycéens sur le territoire et donne accès à un système de réservation,

Considérant que sont éligibles au Pass Culture, les visites de lieux culturels, les cours et ateliers, les places et abonnements (spectacle, cinéma, festival), les achats de livres, DVD, disques, instruments de musique, jeux vidéo, abonnements en ligne,

Considérant qu'en tant que collectivité, la ville de Buc peut intégrer sa programmation culturelle à la plateforme, qu'elle soit gratuite ou payante et communiquer auprès des jeunes concernés sur ses actions,

Considérant la convention de partenariat avec la SAS Pass culture,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Stéphane GRASSET,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

Décide d'adhérer au dispositif Pass Culture,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la SAS Pass culture ainsi que tout autre document lié à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

### **EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Visa de la Préfecture le : 04-07-2024

Rendu exécutoire le : 04-07-2024

La Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI

*Grasset*



Buc, le 03/07/2024

Le Maire  
Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20240704-2024-07-01-03-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

# Acte à classer

2024-07-01-03

1 En préparation      2 Pour signature      3 Prêt à transmettre      4 En attente retour  
Préfecture      5 > AR reçu <      6 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-07-04T19-41-48.01 ( MI254117616 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20240704-2024-07-01-03-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Mise en place du pass culture

Date de décision : 04/07/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-07-01-03 Mise en place Pass culture.PDF](#)      Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Date 04/07/24 à 15:58

Date 04/07/24 à 15:58

Date 04/07/24 à 19:41

Date 04/07/24 à 19:41

Date 04/07/24 à 19:45

Par [BOURAHLA Samira](#)

Par [BOURAHLA Samira](#)

Par [GRASSET Stéphane](#)

Par [GRASSET Stéphane](#)

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** jeudi 4 juillet 2024 19:46  
**À:** Service Commande Publique  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-07-01-03

## **':: Notification FAST :**

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-07-01-03, télétransmis par Stéphane GRASSET.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20240704-2024-07-01-03-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 2024-07-01-03

Objet : Mise en place du pass culture

Date de décision : 04/07/2024

Date de transmission : 04/07/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>